

ASSURANCES RC COMPLEMENTAIRES VEHICULES DE LOISIRS MOTO

Nom du souscripteur / organisateur :

Adresse du souscripteur / organisateur :

Date de la journée de roulage :

Lieu :

Garantie RC Circulation: responsabilité civile et défense recours à la journée, **hors compétition**, avec une circulation limitée à l'utilisation sur pistes, circuits, y compris les paddocks, routes fermées ou autres endroits fermés à la circulation publique, homologués ou non, en France ou en Europe, pour des essais privés, entraînements, journées de roulage, et lors des opérations de chargement- déchargement à tout endroit.

Les opérations de chargement et déchargement peuvent être effectuées sur un lieu ouvert à la circulation publique (exemple de l'assuré qui ne peut faire autrement que de décharger son véhicule dans la rue, devant son domicile, pour ensuite le rentrer dans sa propriété). Exclusion des dommages matériels entre participants pendant le roulage sur circuit. Franchise 450€.

Montant des garanties:

- 10 000 000€ pour les dommages corporels
- 1 500 000€ pour les dommages matériels
- 50 000€ pour les dommages immatériels
- Inclusions des frais juridiques

Cotisation par véhicule : 2 ROUES: 15€

Garantie Individuelle Accident:

Décès accidentels pendant une journée de roulage sur circuit : capital 10 000€

Invalidité permanente totale suite à un accident (pourcentage applicable selon barème en cas d'invalidité permanente partielle) : capital 25 000€ avec franchise absolue de 10%

Frais médicaux suite à un accident pendant une journée roulage sur circuit : montant maximum de 1500€ avec franchise de 40€

Cotisation par pilote : 7€

